

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS ACTIONS EMERGENTES (FR0012558815)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : BNP PARIBAS ACTIONS EMERGENTES a pour classification «actions internationales» et est nourricier de la catégorie d'action «X» (valorisée en euro) du compartiment maître «Equity World Emerging Low Volatility» de la SICAV PARVEST qui a pour objectif *d'accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés opérant dans les pays émergents du monde entier, sélectionnées par le biais d'un processus visant à réduire le risque en minimisant la volatilité du Fonds. Le Fonds est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le MSCI Emerging Markets (NR).*

Sa performance sera celle de son maître, diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

Caractéristiques essentielles du FCP : Il est investi en totalité dans un autre compartiment dit maître de droit luxembourgeois «Equity World Emerging Low Volatility» de la SICAV PARVEST et à titre accessoire en liquidités.

L'indicateur de référence du compartiment maître est MSCI Emerging Markets. L'indicateur de référence du nourricier est MSCI Emerging Markets. Cet indicateur est calculé dividendes réinvestis.

À tout moment, ce compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions et/ou d'autres titres similaires émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce). La part restante, à savoir 25% maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15% des actifs et que les placements dans d'autres OPCVM ou OPC n'excèdent pas 10%. L'exposition du compartiment aux devises n'est pas couverte. La stratégie du compartiment mettra l'accent sur la réduction du risque en optant pour des titres à faible volatilité, comme évoqué ci-dessus dans l'objectif d'investissement. Le gestionnaire suivra une procédure d'optimisation du risque au cours de la composition du portefeuille.

Ce compartiment peut investir en instruments financiers dérivés sur les types d'actifs susmentionnés à des fins de couverture uniquement, dans les limites fixées à l'Annexe 2 du Livre I du Prospectus.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures, sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP. il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du compartiment maître Parvest Equity World Emerging Low Volatility, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat du prospectus du compartiment maître.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de liquidité**: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%: souscriptions < 30.000€ ; 1,00% : souscriptions de 30.000 à 150.000€ ; 0,75% souscriptions de 150.000 à 800.000€ ; 0,5% : souscriptions > 800.000
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,20% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

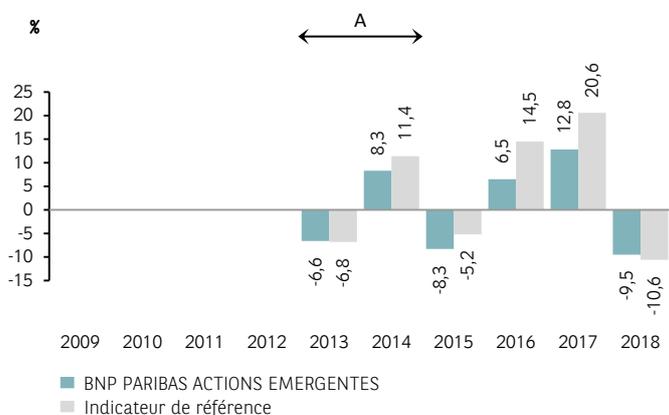
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



A: Les performances indiquées ci-dessus reprennent celles de la part LU0925123043 classic Eur du compartiment maître EQUITY WORLD EMERGING LOW VOLATILITY de la SICAV PARVEST

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 24 juillet 2015 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le compartiment maître n'est pas établi dans le même État membre que l'OPCVM nourricier. Ceci peut avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé au FCP nourricier.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP et de l'OPC maître, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 avril 2019.